

Congrès du SNES Créteil 10, 11, 12 mars 2014

Motion Statuts

En l'état le projet de réécriture de nos statuts voulu par Vincent Peillon est porteur de davantage de régressions que d'avancées.

Si certaines avancées existent par rapport aux versions précédentes, avec l'ajout notamment de la notion de maxima de service, le décompte de toutes les heures en lycées pour l'obtention de la majoration ou le maintien de l'ancrage disciplinaire du métier d'enseignant du second degré, celles-ci ne suffisent pas à rendre ce projet acceptable.

De trop nombreuses régressions demeurent :

- lettres de mission définies par le chef d'établissement ou le conseil pédagogique pour certaines missions
- remplacement de décharges par de l'indemnitaire
- pondération injuste dans les REP+ car réduite à un trop petit nombre d'établissements de l'éducation prioritaire
- légalisation du complément de service sur une autre commune.

Ce serait méconnaître très gravement l'état d'esprit des collègues que d'émettre un avis positif sur ce texte. Alors que le pouvoir d'achat s'écroule et que les conditions de travail se détériorent, le syndicat majoritaire doit se garder de laisser penser qu'il donne son aval à de nouvelles dégradations.

L'évolution des pratiques managériales mises en œuvre dans les établissements a considérablement durci les rapports professionnels dans les établissements. Dans ce contexte le débat sur les missions des personnels apparaît immédiatement de façon très concrète aux yeux des collègues. Ouvrir la porte à une définition locale de certaines missions risque d'apparaître dans de nombreuses salles des professeurs comme une méconnaissance profonde de ce qui est devenue, dans les collèges et les lycées, une des principales causes de souffrance professionnelle.

Le SNES ne peut accepter une nouvelle écriture de nos statuts qui laisserait de côté la définition de notre temps de travail et qui ne serait pas accompagnée d'une revalorisation de nos salaires.

Le congrès académique de Créteil demande donc que le SNES fasse en sorte que le CTM du 27 mars soit repoussé de façon à s'y présenter mandaté par le congrès national. Si la séance du CTM devait se tenir ce jour-là, le congrès de Créteil demande au SNES de faire en sorte que la délégation FSU au CTM vote contre le projet ministériel.

Vote

- Dissociation du dernier paragraphe :

Pour : 81

Contre : 3

Abstention : 1

NPPV : 1

- Reste du texte :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 6

NPPV : 1